



Finindex

Ville de
VILLERUPT



Commune de Villerupt Rapport d'orientations budgétaires 2020

Conseil Municipal du 2 mars 2020



**GROUPE
Seldon**

Le DOB

Le DOB est une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités et doit permettre d'informer les Elus sur la situation économique et financière de leur collectivité afin d'éclairer leurs choix lors du vote du Budget Primitif.

❑ Le cadre légal

La tenue du DOB est obligatoire pour les Régions, les Départements, **les communes de 3500 habitants et plus**, ainsi que pour leurs EPA et leurs groupements (**Art. L.5211-36 du CGCT**).

Le DOB doit faire l'objet d'une **délibération distincte**, et doit s'effectuer dans les conditions applicables à toute séance de l'assemblée délibérante (art. L.2121-20; L. 2121-21; L. 3121-14; L.3121-15; L. 4132-13 et L.4132-14 du CGCT). Pour les communes, les conditions de déroulement du DOB doivent être prévues par le règlement intérieur.

Le DOB doit avoir lieu dans les **2 mois qui précèdent le vote du budget primitif**. La tenue du DOB ne peut avoir lieu à une échéance trop rapprochée du vote du budget. Le DOB ne peut intervenir ni le même jour, ni à la même séance que le vote du BP.

En cas d'absence de DOB: toute délibération relative à l'adoption du budget Primitif est illégale.

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil Municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement, la présentation des engagements pluriannuels et des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget.

Le DOB

□ Les dispositions issues de la Loi NOTRe du 7 août 2015

- ***Un élargissement de l'information des élus***

L'article 107 de la loi NOTRe accentue l'information des Elus. Ainsi, le DOB s'effectue désormais sur la base **d'un rapport élaboré par le Maire** sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que la structure et la gestion de la dette. L'information est même renforcée dans les EPCI qui comprennent au moins une commune de 3500 habitants et plus et comptent plus de 10 000 habitants. En effet le ROB doit, en outre, comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses (analyse prospective) et des effectifs ainsi que préciser notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations suivant cette liste non limitative.

- ***Publication et transmission du rapport***

Le contenu du rapport et les modalités de sa transmission et de sa publication sont fixés par décret. Le ROB doit être transmis au représentant de l'Etat dans le département et fait l'objet d'une publication. Ce rapport est obligatoirement transmis aux communes membres pour les EPCI de plus de 10 000 habitants avec au moins une commune de plus de 3500 habitants. Les lieux de mise à la disposition du public sont le siège de l'EPCI et les mairies des communes membres de l'EPCI. Les dispositions en matière d'orientations budgétaires trouvent à s'appliquer aux CCAS et CIAS dès lors que les communes et EPCI de rattachement sont concernés. Il est à noter qu'il doit être pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Par ailleurs, l'art. 13 de la Loi de programmations des finances publiques 2018-2022 dispose que chaque collectivité présente, dans le cadre du DOB, ses objectifs concernant l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement. Ces éléments prennent en compte les budgets principaux et l'ensemble des budgets annexes.

Sommaire

☐ I - Le contexte et les contraintes de la construction budgétaire

1.1 - Le contexte financier actuel

1.2 - Les dispositions de la LF 2020

1.3 – Le contexte propre à la commune

☐ II - Les finances de la commune

2.1 à 2.11 – La situation financière de la commune

Sommaire

simulation 1

simulation 2

simulation 3

□ III – Les dossiers prospectifs

3.1 - L'affectation du résultat de fonctionnement 2019

3.2 - L'analyse financière prospective 2020-2026 :

3.3 - L'analyse financière prospective 2020-2026 :

3.4 – L'analyse financière prospective 2020-2026 :

I – Le contexte et les contraintes de la construction budgétaire

I.1 Le contexte financier actuel

❖ A l'échelle nationale

- ❑ Le PLF 2020 prévoit une amélioration général de la situation financière de l'Etat.

Déficit – Une diminution importante du déficit public pour 2020 (en % du PIB) :

3,1% en 2019
2,2% en 2020

Dette publique - Elle devrait décroître progressivement (en % de PIB) :

98,4% en 2018
98,8% en 2019
98,7% en 2020

Dépense publique : +0,7 % en 2020.



Croissance - Le gouvernement prévoit une hausse du PIB de 1,3% en 2020.

Emploi public - La loi de finances 2019 marque le renforcement de la dynamique des suppressions nettes d'emplois pour l'Etat et ses opérateurs initiée en 2018 : - 47 ETP.

I.1 Le contexte financier actuel

❖ A l'échelle nationale

Dépense publique

- ❑ Si la croissance en volume de la dépense publique a considérablement reculé en 2018 (- 0,3%), elle resterait très modérée pour 2020 : + 0,7%, soit un niveau inférieur à la croissance du PIB (1,3% pour 2020).
- ❑ La progression en volume de l'ensemble de la dépense publique est limitée à 0,4% sur la période 2018-2020, et serait donc nettement inférieure aux moyennes constatées pour les deux dernières mandatures.
- ❑ Cette baisse de la dépense publique permet de procéder à la baisse du taux de prélèvements obligatoires : 45% du PIB en 2018 et 44,3% en 2020.
- ❑ Cette baisse ne se fera pas au détriment de l'investissement public avec la mise en œuvre du Grand plan d'investissement sur le quinquennat et de la forte reprise de l'investissement public local.

I.1 Le contexte financier actuel

❖ A l'échelle locale

Quelques Chiffres sur les collectivités locales

Les administrations publiques locales représentent 19 % de la dépense publique.

La dette publique pour les administrations publiques représente 8,5% du PIB en 2018.

Dans son rapport sur les finances locales de septembre dernier, la Cour des Comptes relève que les collectivités ont bénéficié en 2019 d'un contexte financier favorable :

- fiscalité locale dynamique (augmentation de la CVAE, progression des valeurs locatives cadastrales de + 2,2 %)
- poursuite de la maîtrise des dépenses de fonctionnement
- accroissement des dépenses d'investissement

I.2 Les dispositions de la Loi de Finances pour 2020

Les dotations dans la LF 2020

Les montants des dotations

On constate une hausse de 565 M€ par rapport à l'année dernière, masquant la poursuite de la baisse des variables d'ajustement (- 120 M€, dont 38 M€ pour le bloc communal).

Lors de la présentation du PLF au Comité des Finances Locales, les ministres ont indiqué que le PLF 2020 se situe dans la continuité des 2 premiers budgets du quinquennat : l'enveloppe globale des concours financiers est stable, et même en légère augmentation (+ 565 M€), dont :

- Progression du FCTVA : + 351 M€ (poursuite de la reprise des investissements locaux amorcée en 2017, soutenue par le cycle communal électoral)
- TVA des Régions : + 128 M€

I.2 Les dispositions de la Loi de Finances pour 2020

Les dotations dans la LF 2020

Les montants des dotations

- ❑ Cependant, au sein de l'enveloppe des concours financiers, les variables d'ajustement sont mobilisées à hauteur de 120 M€, pour permettre la stabilisation des concours sous plafond
- ❑ Pour mémoire, l'évolution annuelle des concours financiers est soumise à une règle de plafond qui prévoit pour chaque année un montant maximum à ne pas dépasser. L'enveloppe soumise au plafond comprend l'ensemble des concours financiers de l'Etat, à l'exclusion du FCTVA et de la part régionale de TVA
- ❑ Ainsi, ces 2 flux ne sont pas pris en compte pour le respect du plafond ; en revanche, les progressions des dotations comprise dans l'enveloppe normée doivent être compensées par la baisse des variables d'ajustement

I.2 Les dispositions de la Loi de Finances pour 2020

Les dotations dans la LF 2020

La DGF en 2020

Gel de l'enveloppe globale :

- ❑ Comme pour 2018 et 2019, le montant total de la DGF est gelé. La LF 2020 prévoit un montant de DGF à 26,8 milliards d'euros.
- ❑ En 2020, la DSU et la DSR progresseraient dans une proportion identique à celle de 2019 soit 90 millions d'euros pour chacune d'entre - elle.

Poursuite des variations individuelles de DGF :

- ❑ Toutefois, comme lors des années précédentes, la LF propose de financer en interne la totalité des besoins constatés au sein de la DGF par des écrêtements effectués sur les communes et les EPCI
- ❑ Par conséquent, ces redéploiements de crédits, opérés dans une enveloppe gelée, se traduiront, comme en 2018 et 2019, par des variations de DGF individuelles, à la hausse ou à la baisse selon la situation des communes et des EPCI

I.2 Les dispositions de la Loi de Finances pour 2020

La réforme de la fiscalité

La suppression de la TH pour les résidences principales

La LF de 2020 acte la suppression « totale et définitive » de la TH sur les résidences principales.

Cette suppression sera mise en œuvre de manière progressive entre 2020 et 2023, selon plusieurs étapes:

- En 2020, 80% des foyers fiscaux ne paieront plus de TH.
- En 2021, le dégrèvement initial prévu à l'article 1414 C du CGI et introduit par la loi de finances pour 2018 est transformé en exonération totale de TH sur les résidences principales
- Cette nouvelle exonération à hauteur de 30% est instaurée pour le 20% des français qui demeuraient fiscalisés,
- En 2022, ce taux est porté de 30 à 65%, puis à 100% en 2023.
- En 2023, plus aucun foyer ne paiera de TH sur sa résidence principale.
- **La taxe sur les résidences secondaire et les logements vacants est maintenue**

La revalorisation forfaitaire : en 2020, le montant de la revalorisation devrait être portée à 0,9% (soit un coefficient de 1,009).

I.2 Les dispositions de la Loi de Finances pour 2020

La réforme de la fiscalité

Le mécanisme de compensation

- ❑ Les communes ne percevront plus la TH dès 2021, cette recette étant affectée au budget de l'Etat en 2021 et 2022.
- ❑ Elles seront toutefois compensées par le transfert de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) des départements. Ainsi, à partir de 2021, le taux de TFPB d'une commune sera égal à la somme du taux de TFPB communal et départemental de 2020. Pour les années ultérieures, les communes conservent leur pouvoir de vote de taux sur la TFPB sur la base de ce taux global.

Mise en place du Coefficient Correcteur (CoCo)

Ce mécanisme ne compense pas parfaitement la perte de la TH et peut générer des déséquilibres entre les communes surcompensées et sous-compensées. C'est pourquoi a été mis en place le CoCo qui permet de réduire ces déséquilibres, et qui résulte du calcul suivant :

1 + Ecart de produit entre la TH supprimée et la TFPB transférée

Produit global (commune + département) de TFPB 2020

Les communes dont la surcompensation est inférieure ou égale à 10 000 euros ne sont pas concernées par l'application de ce CoCo et conservent leur surcompensation.

I.2 Les dispositions de la Loi de Finances pour 2020

Divers

Le décalage de l'automatisation du FCTVA

- ❑ L'automatisation du FCTVA est décalé à 2021

La mise en commun de la DGF communale à l'échelle intercommunale

- ❑ La loi MAPTAM avait prévu un mécanisme permettant l'unification de la DGF des communes au sein de leur EPCI à fiscalité propre. La LF 2020 complète ce mécanisme par un nouveau dispositif de mise en commun de la DGF communale, en fonction de critères locaux. Le conseil communautaire peut proposer à l'ensemble de ses communes membres une mise en commun de tout ou partie des attributions dont chacune d'elles bénéficie afin que ces sommes soient reversées dans leur intégralité aux communes membres dans un objectif de solidarité et de cohésion des territoires

I.2 Les contraintes de la construction budgétaire

A titre de rappel, il convient d'indiquer que le budget primitif 2020, comme celui de 2019 ou ceux des années précédentes, s'attachera à répondre au mieux aux préoccupations de la population de Villerupt, tout en y intégrant les contraintes liées au contexte économique et aux orientations définies par le Gouvernement dans le cadre du projet de loi de finances pour 2020 (PLF).

A titre de rappel également, le projet de loi de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022, dans son article 10, définissait :

- À compter de 2018, et chaque année suivante :
 - une évolution des dépenses réelles de fonctionnement des collectivités territoriales de 1.2%, en valeur et à périmètre constant,
 - Une réduction annuelle du besoin de financement de – 2.60%.

Ainsi, le conseil municipal est donc invité ce soir à débattre des orientations budgétaires 2020 sur la base du Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) qui va vous être présenté et qui guidera l'élaboration du prochain budget primitif.

I.3 Le contexte propre à la Commune

Les opérations d'aménagements dans le cadre de l'OIN (opération d'intérêt national)

Le territoire de la commune va faire l'objet d'opérations d'aménagement considérables à court et moyen terme, dans le cadre d'une opération d'intérêt national (OIN). **Les opérations sont financées à la fois par un EPA et la Commune.** Pour cette dernière, les opérations à venir sont les suivantes :

- ❑ Construction d'un groupe scolaire de 13 classes (livraison 2022/2023). L'opération coûterait environ 10,5 millions d'euros, dont 6 millions à la charge de la Commune.
- ❑ Mise en place d'un écoquartier avec constructions de logements (620). Le coût pour la Commune est de 2 millions d'euros. Les travaux commencent lors du 2^{ème} semestre 2020.
- ❑ Réhabilitation des cités dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement urbain (OPAH-RU) : environ 4 millions d'euros à la charge de la Commune.

Ainsi, l'ensemble de ces opérations, à moyen terme, coûterait **12 millions d'euros à la Commune.**

Pour la construction des ZAC de Cantebonne et Micheville, des conventions avec l'EPA ont été signées. Elles prévoient d'étaler les dépenses de la commune (2M€ + 405 000€) sur une période allant de 2021 à 2027.

I.3 Le contexte propre à la Commune

Les problématiques induites par l'OIN

La réalisation de l'ensemble de ces opérations présente un poste de dépenses considérable pour la Commune :

- ✓ **Par le coût de l'investissement** : 12 millions d'euros
- ✓ **Par de nouvelles charges induites en fonctionnement** : une augmentation de la population (intrinsèque aux opérations mentionnées précédemment) entraînera de fait une augmentation des charges de personnel (personnel d'entretien, ATSEM, voirie, espaces verts,.....) et des charges à caractère général (énergies, équipements divers, petit matériel, fournitures scolaires, assurances,.....).

Or :

- ✓ La Commune supporte déjà beaucoup de **dépenses récurrentes d'investissement** (entretien des 42 kms de voirie, accessibilité, bâtiments scolaires, culturels, sportifs,.....)
- ✓ **L'effort fiscal est déjà important**, bien au-dessus de la moyenne des communes de la même strate ; les taux sont élevés (pour compenser la faiblesse des bases - cadastre de 1971) (exercice 2017, produit cumulé des 3 taxes = 346 euros par habitant ; moyenne de la strate = 472 euros par habitant); le levier fiscal ne peut donc pas être envisagé pour lever des fonds afin de financer les différentes opérations induites par l'OIN.
- ✓ Ces opérations ne commenceront à produire des effets bénéfiques qu'aux alentours de 2025

Dans ce cadre, la **Mission d'Expertise économique et Financière (MEEF)** de la Direction des Finances Publiques mène une étude auprès de l'ensemble des communes de la CCPHVA. Celle-ci, dont le rendu est prévu fin du 2eme trimestre 2020, vise à la fois à affiner les prospectives en terme de recettes liées au développement des opérations portées par l'EPA Alzette Belval, mais également à accompagner les communes dans la programmation et le financement des projets d'investissements.

I.3 Le contexte propre à la Commune

La situation financière de la commune

La commune fait partie des 1 616 communes (31,46%) les plus pauvres de la Région Grand Est (études menées par Climaxion).

Elle dispose d'un potentiel financier par habitant de 610,9 € en 2017, contre 1 066€ pour la moyenne des communes de la même strate.

Elle dispose d'un effort fiscal de 1,398279 en 2017 contre 1,161393 pour la moyenne des communes de la même strate. Cela s'explique par les taux élevés des taxes, qui ont augmenté en 2018 :

- 20,39% pour la TH en 2018
- 25,90% pour la TFB en 2018
- 98,01% pour la TFNB en 2018

Par conséquent, la commune dispose :

- ✓ **D'un potentiel financier par habitant inférieur à la moyenne**
- ✓ **D'un effort fiscal supérieur à la moyenne**

Cette situation la place dans la catégorie des communes pauvres.

II – Les finances de la Commune

II.1 Les produits de fonctionnement

Les produits de gestion courante diminuent entre 2018 et 2019 : - 107 K€, s'établissant ainsi à **9 029 K€**

Cette baisse est due notamment à :

- La baisse de la fiscalité reversée et des autres recettes fiscale
- La baisse du produit des services : transfert de la compétence crèche à l'intercommunalité
- La baisse des dotations et subventions

Le taux dévolution annuel des produits de gestion courante est de 0,12% ; celui des produits réels de 0,18%.

En K€	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Taux d'évolution annuel moyen
Fiscalité directe	3 242	3 336	3 265	3 323	3 546	3 668	2,50%
Fiscalité reversée	609	697	697	701	680	584	-0,83%
Autres recettes fiscales	174	202	263	314	325	367	16,10%
Produit des services	391	424	435	515	478	324	-3,68%
Dotations et subventions	3 890	3 926	3 811	3 863	3 962	3 944	0,28%
Atténuations de charges	309	317	76	44	43	33	-36,05%
Autres produits de gestion courante (dont travaux en régie)	98	85	112	116	102	109	2,23%
Total des produits de gestion courante	8 712	8 987	8 659	8 876	9 136	9 029	0,12%
Produits financiers	0	0	0	0	0	0	
Produits exceptionnels (hors cessions)	59	102	195	113	184	125	5,27%
Total des produits réels de fonctionnement	8 771	9 089	8 854	8 989	9 320	9 154	0,18%

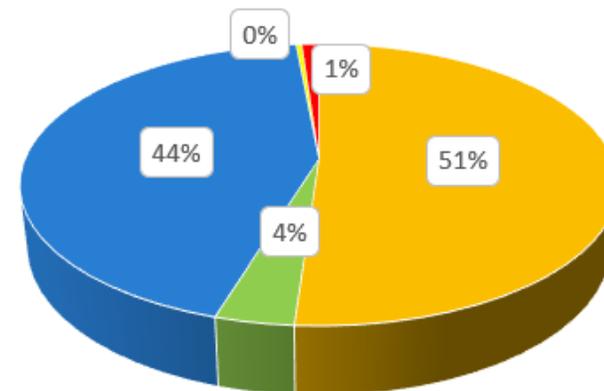
II.1 Les produits de fonctionnement

❖ *Analyse de la structure des produits de gestion courante*

- ❑ La structure du total des produits de gestion courante en 2019 s'établit principalement avec les dotations et subventions et les produits de fiscalité directe, comme suit:
 - 44% sont des « dotations et subventions »
 - 40,6% sont des produits de la fiscalité directe ; la fiscalité dans son ensemble représente 51% des recettes (chapitre 73)
- ❑ Au sein des « Dotations et subventions », la DGF se compose de la dotation forfaitaire, la dotation de solidarité rurale et la dotation nationale de péréquation. La DGF augmente de 2018 à 2019 :
 - DGF 2018 : 3 099 K€
 - DGF 2019 : 3 185 K€

Cette hausse est liée à l'augmentation de **chacune des 3 dotations**.

Produits de fonctionnement courant 2019 (en K€)



- Fiscalité
- Produit des services
- Dotations et subventions
- Atténuations de charges
- Autres produits de gestion courante (dont travaux en régie)

II.1 Les produits de fonctionnement

❖ *Détail en pourcentage et en montant de l'évolution des produits de fonctionnement courants*

On note une augmentation de la fiscalité directe (3,44%) et des autres recettes fiscales (12,92%). La hausse de la fiscalité directe est due au dynamisme des bases, les taux n'ayant pas augmenté en 2019.

En montant, la baisse la plus significative concerne les produits des services, notamment :

- Redevances et droits des services périscolaire : - 29 K€
- Redevances et droits des services à caractère social : - 109 K€ (pour rappel : transfert de la compétence crèche)

	2018	2019	Evolution en %	Evolution en montant (K€)
Fiscalité directe	3 546	3 668	3,44%	122
Fiscalité reversée	680	584	-14,12%	-96
Autres recettes fiscales	325	367	12,92%	42
Produits des services	478	324	-32,22%	-154
Dotations et subventions	3 962	3 944	-0,45%	-18
Atténuation de charges	43	33	-23,26%	-10
Autres produits	102	109	6,86%	7

II.2 Les charges de fonctionnement

- ❑ Les charges de gestion courante en 2019 s'établissent à 7 810 K€. **Elles sont en baisse de 3,87%** relativement à l'année 2018 où les charges étaient de 8 124 K€. Cette baisse est due aux frais de personnel qui diminuent fortement, **du fait du transfert de la compétence des crèches à l'intercommunalité**. En réalité, les dépenses, hors ce transfert, ont augmenté de 1,72%.
- ❑ Entre 2015 et 2019, les charges de gestion courante ont évolué, en moyenne, de 0,09% par an.
- ❑ Baisse des charges financières en 2019. Elles sont de 151 K€, soit - 9,04% au regard de l'année 2018.

En K€	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Taux dévolution annuel moyen
Charges de personnel	4 531	4 791	4 702	4 830	4 830	4 579	0,21%
Charges générales et courantes	3 109	2 990	3 147	3 224	3 294	3 231	0,77%
Total des charges de gestion courante	7 640	7 781	7 849	8 055	8 124	7 810	0,44%
Charges financières	213	209	205	186	166	151	-6,65%
Charges exceptionnelles	10	29	14	15	8	11	1,92%
Total des charges réelles de fonctionnement	7 863	8 019	8 068	8 255	8 298	7 972	0,28%

	2018	2019	Evolution en %	Evolution en montant (K€)
Frais de personnel	4 830	4 579	-5,20%	-251
Charges générales et courantes	3 294	3 231	-1,91%	-63
TOTAL	8 124	7 810	-3,87%	-314

II.2 Les charges de fonctionnement

❖ *FOCUS Charges de personnel et frais assimilés.*

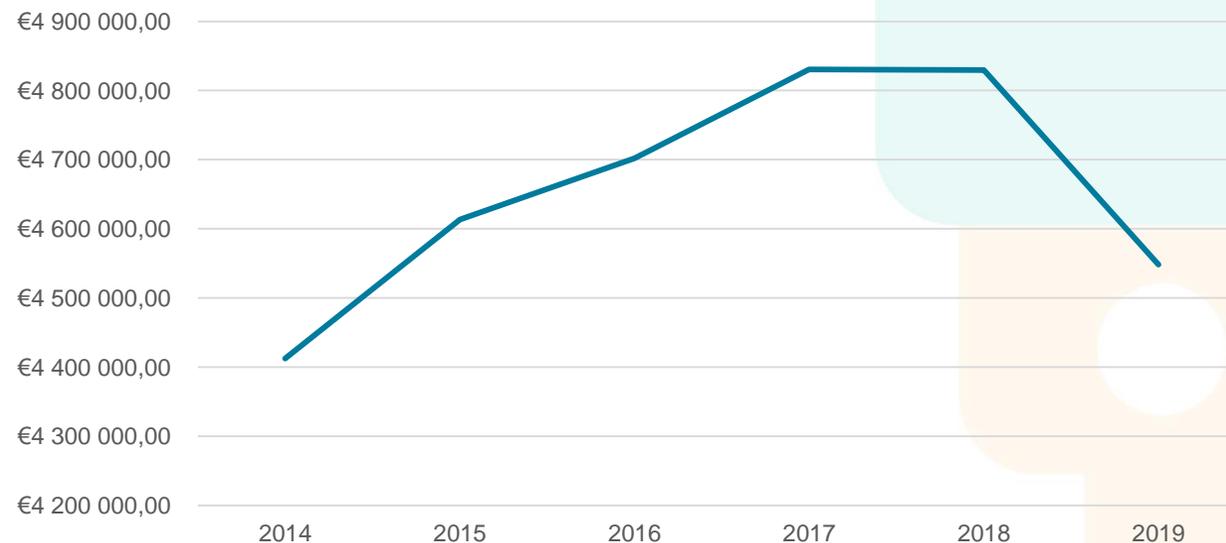
Sur la période 2014-2019, les dépenses de personnel augmentent de **171 799.81 €** (soit une hausse annuelle moyenne de + 0.6%)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Evolution 2018-2019
012	4 412 457,41 €	4 613 263,34 €	4 701 899,98 €	4 830 467,75 €	4 829 602,07 €	4 548 257,22 €	- 245 344,85 €

La masse salariale est en légère diminution entre 2018 et 2019 (transfert de compétence Petite Enfance).

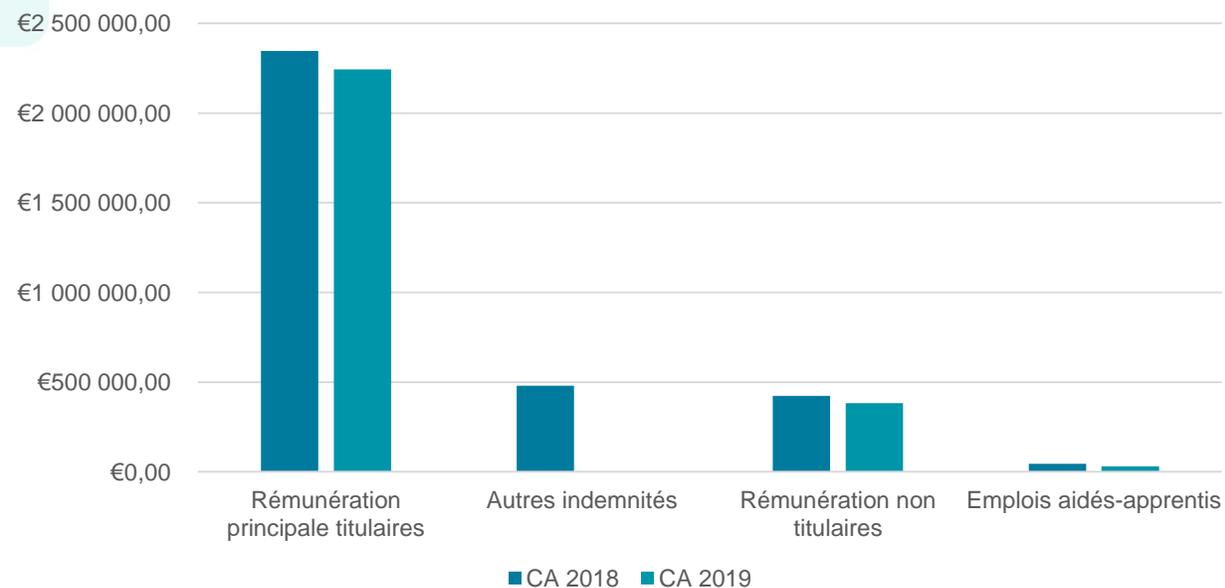
Masse salariale (chapitre 012)

- Rémunérations personnel titulaire et non titulaire (rémunération principale + primes)
- Contrats aidés
- Cotisations sociales
- Cotisations retraites
- Cotisations chômage
- Médecine du travail
- Assurance personnel
- Cotisations CDG et CNFPT



II.2 Les charges de fonctionnement

Traitement indiciaire et régime indemnitaire contrats aidés	CA 2018	En % DES DEPENSES 012/2018	CA 2019	En % DES DEPENSES 012/2019
Rémunération principale titulaires	2 345 700,69 €	48,57%	2 243 051,89 €	48,93 %
Autres indemnités	479 588,12 €	9,93%	447 252, 31 €	9,76 %
Rémunération non titulaires	423 165,96 €	8,76%	383 111,93 €	8,36 %
Emplois aidés-apprentis	44 622,71 €	0,92%	30 427,20 €	0,66 %



II.2 Les charges de fonctionnement

❖ Orientations pour 2020 pour les dépenses de personnel

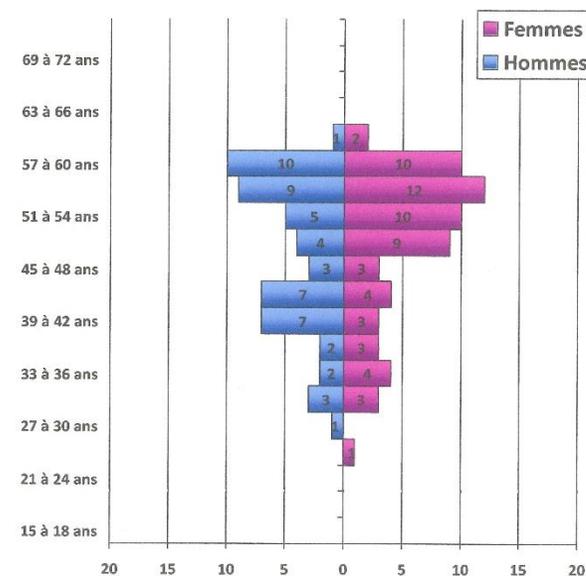
L'augmentation prévisionnelle des charges de personnel est estimée à 2.5% pour l'année 2020.

Une grande vigilance sera toujours observée afin de conserver des marges de manœuvre permettant de répondre aux besoins spécifiques tout en assurant la continuité du service public (saisonnalité, pics d'activités, absences).

Par ailleurs, l'amélioration des conditions de travail sera poursuivie dans un souci de bien-être au travail et de prévention des accidents ainsi que la formation du personnel dans le cadre du plan de formation proposé par la collectivité.

Evolution des emplois permanents	A	B	C	TOTAL
Au 31.12.2018	6	19	101	126
Au 31.12.2019	5	24	90	119
Evolution 2018-2019	-1	5	-11	-7

GENRE	FONCTIONNAIRE	CONTRACTUEL	Ensemble des agents sur emplois permanents
Femmes	62	2	64
Hommes	52	3	55



Age moyen des agents sur emploi permanent
(Fonctionnaires et non titulaires sur emplois permanents)

Les agents de la collectivité (titulaires et non titulaires sur emplois permanents) sont majoritairement situés dans la tranche d'âge de **39 à 60 ans** avec une proportion plus importante de femmes.

II.2 Les charges de fonctionnement

Effectifs par genre

Filière	Femmes	Hommes
Administrative	25	6
Technique	21	41
Culturelle	5	0
Sportive	2	4
Médico-sociale	7	0
Police	1	1
Incendie	-	-
Animation	3	3
Hors filière	-	-
TOTAL	64	55

Etat des lieux de la parité

Depuis le 1er janvier 2016 et conformément à la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, les conseils municipaux des communes de plus de 20 000 habitants doivent examiner, préalablement au projet de budget, un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes (décret publié au JO du 28 juin 2015).

Bien que non obligatoire pour la commune de Villerupt, ce volet est abordé dans le document.

La moyenne d'âge pour l'ensemble du personnel sur emplois permanents est de : **49 ans** (Femmes : 49 ans / Hommes : 48 ans)

Répartition des effectifs par catégorie hiérarchique

(fonctionnaires et non titulaires sur emplois permanents)

Nombre d'agents	CATEGORIES			TOTAL
	A	B	C	
Hommes	2	13	40	55
Femmes	3	11	50	64

Au 31 décembre 2019, la collectivité employait **64** femmes et **55** hommes sur emploi permanent (Fonctionnaires et non titulaires sur emplois permanents)

II.3 La chaîne de l'épargne

Augmentation de l'EBF

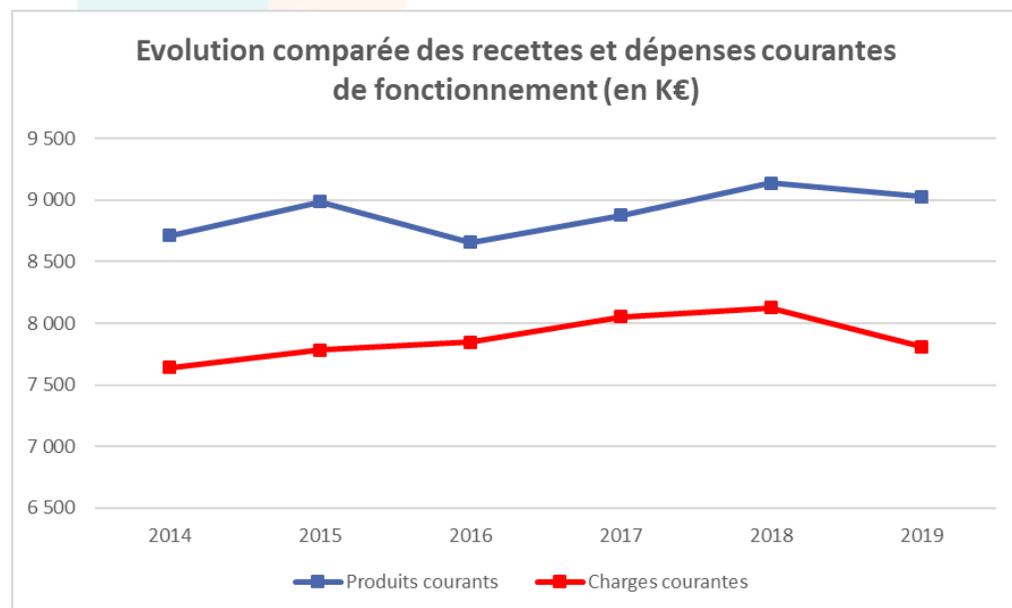
- ❑ L'excédent brut de fonctionnement (EBF), égal aux « produits courants – charges courantes », n'intègre ni le résultat financier, ni le résultat exceptionnel.
- ❑ L'analyse de l'évolution de l'EBF montre qu'il a connu une baisse significative en 2016. Il augmente à nouveau à partir de 2017, pour atteindre en 2019 un montant de 1 219 K€ (+ 20,5 % par rapport à 2018).
- ❑ La CAF brute (EBF +/- résultats financiers et exceptionnels) est également en nette augmentation par rapport à 2018. Cela s'explique par une hausse de l'EBF, une hausse du résultat financier, qui compensent largement la baisse du résultat exceptionnel.

En K€	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Taux d'évolution moyen
Produits courants	8 712	8 987	8 659	8 876	9 136	9 029	0,72%
Charges courantes	7 640	7 781	7 849	8 055	8 124	7 810	0,44%
EBF	1 072	1 206	810	821	1 012	1 219	2,60%
Résultat financier	-213	-209	-205	-186	-166	-151	-6,65%
Résultat exceptionnel	49	73	181	98	176	114	18,62%
CAF brute	908	1 070	786	734	1 022	1 182	5,43%

II.3 La chaîne de l'épargne

Evolution comparée des recettes et dépenses courantes de fonctionnement

- ❑ Entre 2014 et 2019, la progression moyenne des dépenses est moins importante que celle des recettes, ce qui est très positif. On constate toutefois qu'en 2016, les recettes ont chuté, et les dépenses ont augmenté.
- ❑ **Entre 2018 et 2019, les dépenses diminuent plus fortement (-3,87%) que les recettes (-1,17%), ce qui est encourageant et ce qui explique l'augmentation de l'EBF.**



En K€	Taux d'évolution moyen
Produits courants	0,72%
Charges courantes	0,44%
EBF	2,60%
Résultat financier	-6,65%
Résultat exceptionnel	18,62%
CAF brute	5,43%

II.4 La dette

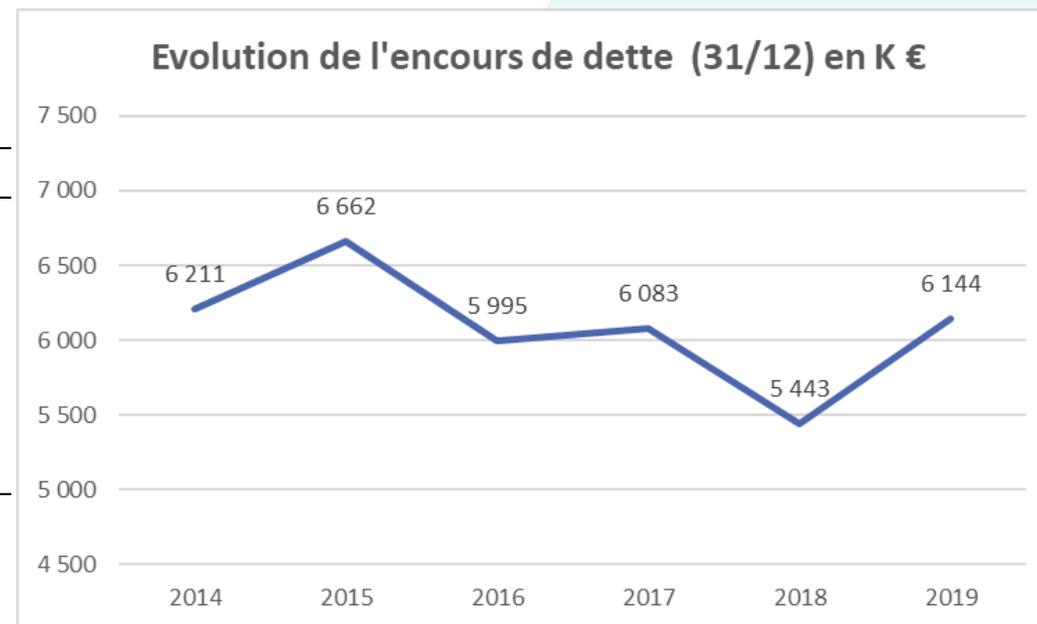
❖ Augmentation de l'encours de dette en 2018

L'encours de dette au 31.12 2019 s'établit à 6 144 K€. Elle est en hausse au regard de l'année 2018 (5 443 K€) mais en baisse sur l'ensemble de la période (6 211 K€ en 2014). **Un emprunt d'un montant de 1 389 K€ a été contracté en 2019.**

Les montants des emprunts des années précédentes sont les suivants :

- **1 100 K€ en 2015**
- **0 € en 2016**
- **750 K€ en 2017**
- **0 € en 2018**

En K€	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Encours de dette au 1/1	5 553	6 211	6 662	5 995	6 083	5 443
Encours de dette au 31/12	6 211	6 662	5 995	6 083	5 443	6 144
Intérêts de la dette	213	209	205	186	166	151
Remboursement capital	641	649	668	662	640	688
Annuités	854	858	873	848	806	839



II.4 La dette

❖ La capacité de désendettement

Le ratio de capacité de désendettement s'évalue comme l'encours au 31.12/CAF et permet de déterminer le nombre d'années nécessaires au remboursement intégral du capital de la dette. En vertu de la loi de programmation des finances publiques 2018-2022, le plafond national de référence est de 12 ans pour les communes et pour les EPCI à fiscalité propre.

Après une forte hausse en 2017, due à une diminution de la CAF et une augmentation de l'encours, la capacité de désendettement est en baisse est atteint 5,2 ans en 2019.

En 2018, l'encours de dette par habitant de la commune (563,44 €) est inférieur à la moyenne de la strate (888 €).

En K€	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Encours au 31/12	6 211	6 662	5 995	6 083	5 443	6 144
CAF Brute	908	1 070	786	734	1 022	1 182
Ratio de capacité de désendettement	6,84	6,23	7,63	8,29	5,33	5,20

II.5 La CAF nette

Une CAF Nette positive en hausse

- ❑ La CAF Nette : CAF Brute – remboursement du capital de la dette. La CAF Nette permet de calculer **le solde disponible pour le financement des investissements**.
- ❑ La CAF Nette reste positive en 2019. Elle est en hausse au regard de 2018 : elle passe de 382 K€ à 494 K€.

En K euros	2014	2015	2016	2017	2018	2019
CAF brute	908	1 070	786	734	1 022	1 182
Remboursement de la dette	641	649	668	662	640	688
CAF nette	267	421	118	72	382	494

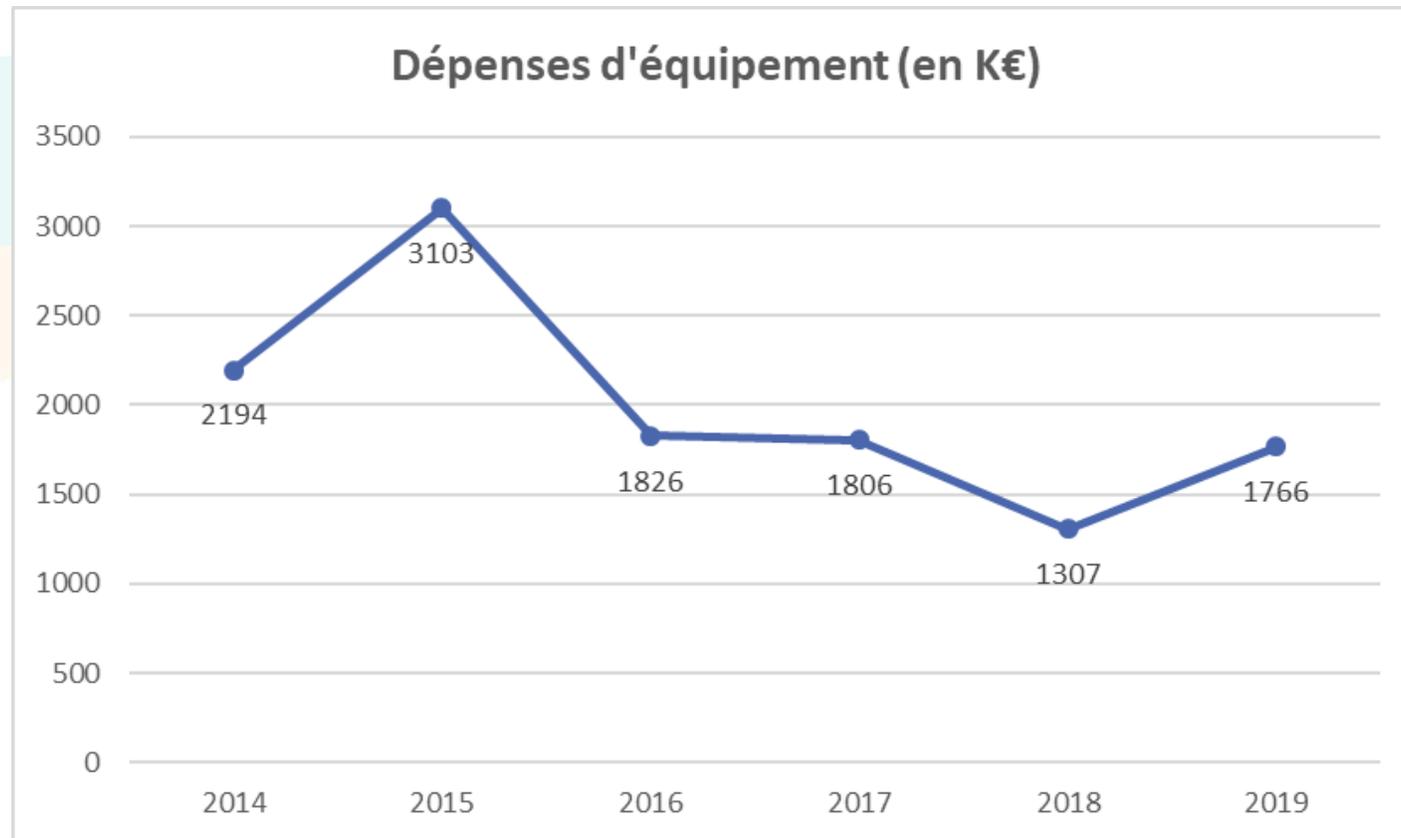
II.6 Les recettes d'investissement

- ❑ Le total du financement de l'investissement augmente de 2018 à 2019 et passe ainsi de 951 K€ à 2 446 K€.
- ❑ Cette augmentation est due en majeure partie à l'emprunt contracté d'un montant de 1 389 K€.

En K€	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Financement de l'investissement	2 123	2 747	1 757	2 142	951	2 446
CAF nette	267	421	118	72	382	494
Ressources propres d'investissement	420	1 015	1 364	988	446	445
Subventions et autres	136	211	275	332	123	118
Emprunts	1 300	1 100	0	750	0	1 389
Variation de l'excédent global	-107	-392	-70	144	-567	434

II.7 Les dépenses d'investissement

- Les dépenses d'équipement sont de 1 766 K€ en 2019. Elles ont augmenté de 35% par rapport à 2018.



II.8 Le mode de financement des dépenses d'investissement

❖ La structure moyenne du financement de l'investissement en cumulé 2014/2019 se présente comme suit :

- ❑ 14,4% de CAF Nette
- ❑ 38,5% de ressources propres d'investissement
- ❑ 9,8% de subventions et autres
- ❑ 37,3% d'emprunts

En K€	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Cumul 2014/2019
Dépenses d'équipement	2 194	3 103	1 826	1 806	1 307	1 766	12 002
Dépenses financières et autres	36	36	1	192	211	246	722
Financement de l'investissement	2 123	2 747	1 757	2 142	951	2 446	12 166
CAF nette	267	421	118	72	382	494	1 754
Ressources propres d'investissement	420	1 015	1 364	988	446	445	4 678
Subventions et autres	136	211	275	332	123	118	1 195
Emprunts	1 300	1 100	0	750	0	1 389	4 539
Variation de l'excédent global	-107	-392	-70	144	-567	434	-558

II.9 – Analyse de la dette

II.9 – Synthèse du portefeuille au 1^{er} janvier 2020

Les principaux enseignements sur la dette du budget Principal au 1er janvier 2020 sont les suivants:

- L'encours communal affiche **un bon niveau de sécurisation** avec près de 83% d'encours sur taux fixe et 17% sur taux monétaires ;
- L'évolution pluriannuelle de l'encours permet de montrer que le fonds d'endettement à taux fixe se réduit à compter de 2020 (passage sur taux monétaire du contrat à phase signé auprès de La Banque Postale en décembre 2017) ;
- La commune a titré 1 151 000 € d'emprunt nouveau sur l'exercice 2019 (compte 1641) aux caractéristiques suivantes :
 - ✓ 600 000 € auprès du Crédit Mutuel sur taux fixe 1,54% sur une durée de 20 ans signé en 2018.
 - ✓ 551 000 € auprès de La Banque Postale sur taux fixe 0,80% sur une durée de 20 ans signé en 2019.

La ville a su saisir les opportunités offertes par le marché sur les taux longs avec la souscription d'emprunt nouveau dont les niveaux des taux fixes sur 20 ans sont très bien positionnés. La ville sécurise les charges de sa dette sur durée longue à moindre coût.

	Encours au 01/01/2019	Part en %	Taux actuariel	Durée de vie résiduelle	Nombre de contrats	Classement Gissler
Taux fixes	4 950 607	83,3%	2,35%	13 ans et 4 mois	13	1A
Fixe	4 950 607	83,3%	2,35%	13 ans et 4 mois	13	1A
Taux monétaires	991 250	16,7%	1,42%	15 ans et 3 mois	1	1A
Euribor 3 mois	991 250	16,7%	1,43%	15 ans et 3 mois	1	1A
TOTAL	5 941 857	100,0%	2,18%	13 ans et 7 mois	14	

II.9 – Synthèse du portefeuille au 31 décembre 2020

L'encours de dette au 31 décembre est la projection de la dette mobilisée au 1^{er} janvier. Il intègre un emprunt prévisionnel de 250 000 € qui serait inscrit au budget 2020.

Ce contrat est simulé à taux fixe 1,50% sur une durée de 20 ans avec une date de consolidation au 30 juin 2020.

Le coût global de la dette se réduit sur l'exercice pour s'établir à 2,06% en fin d'année. Cela s'explique par la mobilisation de l'emprunt d'équilibre simulé sur taux fixe 1,50%.

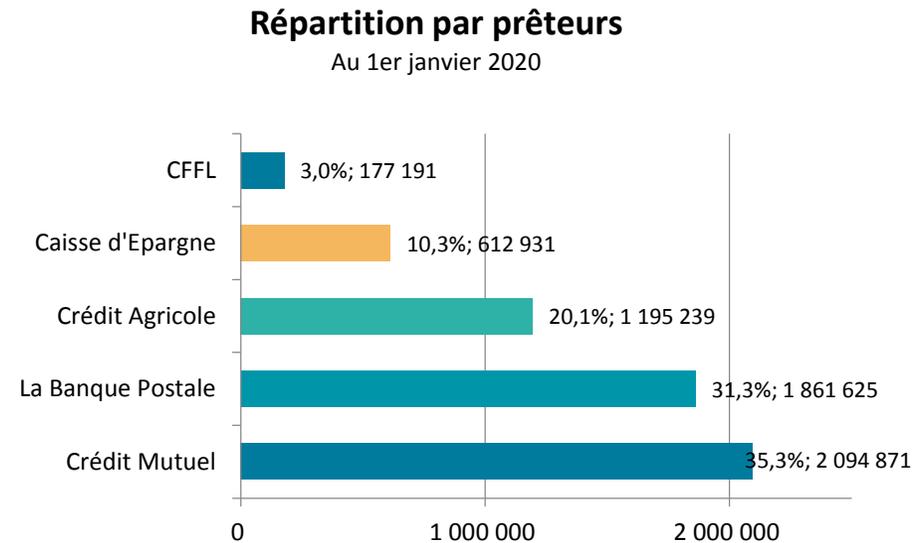
A la date de rédaction du ROB, le marché interbancaire de la zone euro présente des perspectives de stabilité des taux sur l'année à venir. Il faut noter que les taux variables sont actuellement en territoire négatif (-0,39% pour l'Euribor 3 mois). Par ailleurs, les taux fixes sont également historiquement bas. Nous devrions emprunter à des niveaux inférieurs que le niveau moyen actuel de la dette à taux fixe.

Cela implique que le projet de budget est construit avec une prise de risque très faible voire nulle pour l'exercice à venir.

	Encours au 31/12/2020	Part en %	Taux actuariel	Durée de vie résiduelle	Nombre de contrats	Classement Gissler
Taux fixes	4 314 331	77,8%	2,34%	13 ans et 2 mois	11	1A
Fixe	4 314 331	77,8%	2,34%	13 ans et 2 mois	11	1A
Taux monétaires	1 228 125	22,2%	1,16%	15 ans	2	1A
Euribor 3 mois	1 228 125	22,2%	1,16%	15 ans	2	1A
TOTAL	5 542 456	100,0%	2,06%	13 ans et 7 mois	13	

II.9 – Etude du risque de contrepartie

La répartition par prêteurs permet d'observer si la commune subit un risque de contrepartie. Il peut être atteint si un des partenaires représente un poids trop important dans le portefeuille de dette (environ 60%).



Une dette répartie auprès de 5 prêteurs différents.

La dette communale est bien répartie auprès de ses divers partenaires bancaires. Elle ne présente pas de risque de contrepartie.

Lors des prochaines consultations, la commune devra veiller à maintenir cet équilibre. Cela permettra de poursuivre la diversification et la sécurisation des sources de financement en faisant jouer la concurrence entre les banques.

II.9 – Analyse des annuités de remboursement de la dette

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Encours début	5 941 857	5 542 456	4 916 057	4 381 537	3 946 569	3 589 328
Investi	250 000					
Capital	649 401	626 400	534 520	434 968	357 241	336 374
Encours fin	5 292 456	4 772 856	4 231 756	3 790 210	3 426 392	3 083 442
Frais financiers	142 235	123 955	104 867	89 381	78 158	69 400
Taux actuariel	2,06%	1,99%	1,92%	1,87%	1,82%	1,78%

L'étude du montant des annuités de la dette permet d'observer l'impact du remboursement sur notre capacité financière et nos marges de manœuvre budgétaires futures.

L'annuité de remboursement de la dette est en réduction de 65 K€ en moyenne sur la période étudiée.

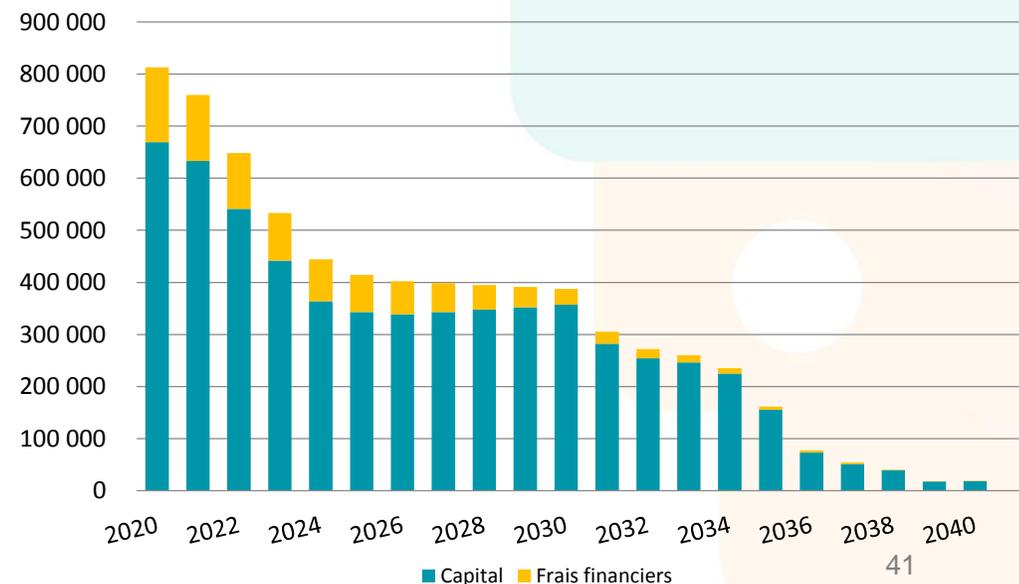
Le capital remboursé se réduit de 48% entre 2020 et 2025 (soit 313 k€) -> amélioration des marges de manœuvre sur la section d'investissement.

Mécaniquement, les frais financiers se réduisent en moyenne de 14 k€ par an -> amélioration des marges de manœuvre sur la section de fonctionnement.

Nous ne reconstruisons pas l'endettement sur la période et la valorisation des intérêts monétaires est calculée sur la base des index à ce jour.

Forte réduction des échéances payées à compter de 2022. Cela s'explique par la fin des deux contrats de 1,2 M€ détenus auprès du Crédit Mutuel signés en 2006 et 2007 et du contrat Caisse d'Épargne pour 900 K€ signé en 2008.

Courbe de remboursement des annuités de la dette



II.10 – Synthèse

En K euros	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Produits de gestion	8 712	8 987	8 659	8 876	9 136	9 029
Charges de gestion	7 640	7 781	7 849	8 055	8 124	7 810
EBF	1 072	1 206	810	821	1 012	1 219
Résultat financier	-213	-209	-205	-186	-166	-151
Résultat exceptionnel	49	73	181	98	176	114
CAF brute	908	1 070	786	734	1 022	1 182
Remboursement de la dette	641	649	668	662	640	688
CAF nette	267	421	118	72	382	494
Ressources propres d'investissement	420	1 015	1 364	988	446	445
Subventions et autres	136	211	275	332	123	118
Marge d'autofinancement	823	1 647	1 757	1 392	951	1 057
Dépenses d'équipement (dont travaux en régie)	2 194	3 103	1 826	1 806	1 307	1 766
Autres dépenses	36	36	1	192	211	246
Emprunts souscrits	1 300	1 100	0	750	0	1 389
Besoin de financement (article 13 LPFP)	659	451	-668	88	-640	701
Fonds de roulement au 1/1	2 168	2 061	1 668	1 599	1 744	1 177
Fonds de roulement au 31/12	2 061	1 668	1 599	1 744	1 177	1 611
Stock de dette au 1/1	5 553	6 211	6 662	5 995	6 083	5 443
Stock de dette au 31/12	6 211	6 662	5 995	6 083	5 443	6 144
Capacité de désendettement	6,84	6,23	7,63	8,29	5,33	5,20

II.11 – Présentation comptable du CA 2019 provisoire

III. – Le dossier prospectif

III. Le dossier prospectif

Obligations minimales déduites des dispositions légales :

- ✓ le résultat comptable de la section de fonctionnement doit être positif
- ✓ la commune doit rembourser le capital de sa dette par des ressources propres (article 1612-4 du CGCT)

Définition de la stratégie financière de la commune à l'horizon 2026 :

- ✓ **Une CAF nette positive**
- ✓ **Un fonds de roulement supérieur à 500K€**
- ✓ **Evolution maîtrisée de l'endettement**
- ✓ **Maintenir une capacité de désendettement (endettement/CAF) proche de 10 ans**

III.1 L'affectation prévisionnelle du résultat

Conformément aux articles L.2311-5 et R.2311-12 du CGCT, lorsque le résultat cumulé est excédentaire et qu'il y a un besoin de financement, **l'assemblée délibérante est tenue d'affecter le résultat à la couverture du besoin de financement (compte 1068)**. Pour le surplus, elle décide de son affectation entre : le maintien en section de fonctionnement (opération d'ordre) ou une dotation complémentaire en réserve en section d'investissement.

Pour 2019, le 1068 doit être d'un montant minimum de **784 721 euros**.

Solde Fonctionnement	961 367
Résultat clôture n-1	830 003
Résultat de fct 2019 à affecter au BP 2020	1 791 370
Solde Investissement	857 447
Résultat clôture n-1	-1 036 774
Solde RAR	-605 394
Besoin de financement	-784 721

III.2 Simulation 1

La première simulation s'effectue « au fil de l'eau », c'est-à-dire à activité et service constants. Deux objectifs ressortent de cette hypothèse de travail :

- Dégager le montant de dépenses d'investissement à inscrire tout en maintenant les équilibres financiers à un niveau correct
- Simuler un montant d'emprunt acceptable pour maintenir une capacité de désendettement inférieure à 10 ans

Méthodologie :

- ✓ Simulation de la section de fonctionnement jusqu'en 2026 afin de dégager la capacité d'autofinancement disponible chaque année
- ✓ Simulation des montants d'investissement et d'emprunt nécessaires au maintien des indicateurs financiers à un niveau correct

III.2 Simulation 1

Simulation « au fil de l'eau »

Charges de fonctionnement :

- Charges à caractère général (011) : +1,3% par an
- Charges de personnel (012) : +3% par an
- Autres charges de gestion courante (65) : +2% par an
- Charges exceptionnelles (67) : 7 500 € par an
- Charges financières : selon l'état d'extinction de la dette au 1/01/2020

Les opérations d'ordre ne sont pas intégrées

III.2 Simulation 1

Simulation « au fil de l'eau »

Produits de fonctionnement :

- Atténuation de charges (013) : même montant qu'en 2019
- Produits des services (70) : +1,6% par an
- Impôts et taxes (73) : +2% par an
- Dotations et participations (74) : +0,5% par an
- Autres produits de gestion courante (75) : +1% par an
- Produits exceptionnels (77) : 100 000 € par an

Les opérations d'ordre ne sont pas intégrées.

Aucune cession n'est prévue sur la période.

III.2 Simulation 1

Chaîne de l'épargne à l'horizon 2026 sans investissement et sans emprunt nouveau :

Analyse	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Recettes de fonctionnement courant	9 011 172,07	9 127 418,27	9 245 652,08	9 365 911,33	9 488 234,63	9 612 661,37	9 739 231,67	9 867 986,44
Dépenses de fonctionnement courant	7 792 460,46	7 997 254,25	8 189 227,05	8 386 258,65	8 588 490,12	8 796 066,62	9 009 137,45	9 227 856,25
Epargne de gestion	1 218 711,61	1 130 164,02	1 056 425,03	979 652,68	899 744,51	816 594,75	730 094,22	640 130,19
Résultats financiers	-151 027,47	-140 372,00	-120 369,00	-101 469,00	-86 170,00	-75 135,00	-66 564,00	-58 832,00
Résultats exceptionnels	114 181,97	92 500,00	92 500,00	92 500,00	92 500,00	92 500,00	92 500,00	92 500,00
Epargne brute	1 181 866,11	1 082 292,02	1 028 556,03	970 683,68	906 074,51	833 959,75	756 030,22	673 798,19
Remboursement courant du capital de la dette	688 386,17	643 151,00	613 900,00	522 020,00	422 468,00	344 741,00	323 874,00	319 798,00
Epargne Disponible (Autofinancement net)	493 479,94	439 141,02	414 656,03	448 663,68	483 606,51	489 218,75	432 156,22	354 000,19

III.2 Simulation 1

Chaîne de l'épargne sans investissement et sans emprunt nouveau :

- ❑ **L'épargne de gestion**, aussi appelée EBF, diminue de moitié sur toute la période (1 219K€ en 2019 ; 640K€ en 2026)
- ❑ **L'épargne brute** (CAF brute) **diminue également fortement** : cependant, la baisse des résultats financiers compense légèrement la baisse de l'EBF
- ❑ **La capacité d'autofinancement reste stable malgré la baisse de la CAF brute** : cela s'explique par la diminution progressive du remboursement du capital de la dette, car aucun emprunt nouveau n'est contracté.
- ❑ Il convient maintenant d'intégrer les dépenses et recettes d'investissement à la simulation.

III.2 Simulation 1

Simulation « au fil de l'eau »

Dépenses d'Investissement :

- 2,2 M€ de dépenses d'investissement par an, soit 15,4 M€ sur la période
- Chaque année, 2 M€ sont éligibles au FCTVA, 200 K€ ne le sont pas. Le taux de subventionnement est de 10%
- Les emprunts sont contractés pour une durée de 15 ans à un taux de 1.5%
- Le remboursement du capital de la dette au 1/01/2020 a été intégré

Recettes d'Investissement :

- N'ont été inscrits que les montants estimés de FCTVA (calculés sur les dépenses d'investissement n-2).
- Jusqu'en 2026, la section de fonctionnement se maintient dans une hypothèse « au fil de l'eau » (pas de rajout de charges induites)
- Le recours à la fiscalité est exclu dans la stratégie d'équilibre, au regard des taux en vigueur très hauts. **Seul le recours à l'emprunt est envisagé.**

III.2 Simulation 1

Résultats de la simulation :

Analyse	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Recettes de fonctionnement courant	9 011 172,07	9 127 418,27	9 245 652,08	9 365 911,33	9 488 234,63	9 612 661,37	9 739 231,67	9 867 986,44
Dépenses de fonctionnement courant	7 792 460,46	7 997 254,25	8 189 227,05	8 386 258,65	8 588 490,12	8 796 066,62	9 009 137,45	9 227 856,25
Epargne de gestion	1 218 711,61	1 130 164,02	1 056 425,03	979 652,68	899 744,51	816 594,75	730 094,22	640 130,19
Résultats financiers	-151 027,47	-140 372,00	-124 133,02	-125 193,55	-128 599,28	-136 025,45	-146 108,36	-158 166,02
Résultats exceptionnels	114 181,97	92 500,00	92 500,00	92 500,00	92 500,00	92 500,00	92 500,00	92 500,00
Epargne brute	1 181 866,11	1 082 292,02	1 024 792,01	946 959,13	863 645,23	773 069,30	676 485,86	574 464,17
Remboursement courant du capital de la dette	688 386,17	643 151,00	628 942,13	617 957,51	600 345,01	609 725,12	683 263,60	785 207,02
Epargne Disponible (Autofinancement net)	493 479,94	439 141,02	395 849,88	329 001,62	263 300,22	163 344,18	-6 777,74	-210 742,85
Dépenses réelles d'investissement	2 011 030,81	2 200 002,00	2 200 002,00	2 200 002,00	2 200 002,00	2 200 002,00	2 200 002,00	2 200 002,00
Recettes réelles d'investissement	800 435,51	397 881,00	458 409,00	528 080,00	528 080,00	528 080,00	528 080,00	528 080,00
Besoin de financement	1 210 595,30	1 802 121,00	1 741 593,00	1 671 922,00				
Emprunts nouveaux	1 151 000,00	250 934,82	1 345 743,84	1 342 919,68	1 408 622,09	1 508 577,77	1 678 699,66	1 882 665,20
Variation du Fond de roulement	433 884,64	-1 112 045,16	0,72	-0,70	0,31	-0,05	-0,08	0,35
Résultat reporté de l'exercice N-1	1 178 160,52	1 612 045,16	500 000,00	500 000,72	500 000,02	500 000,33	500 000,28	500 000,20
Résultat de l'exercice N au 31/12	1 612 045,16	500 000,00	500 000,72	500 000,02	500 000,33	500 000,28	500 000,20	500 000,55
Dette au 31 12	6 144 000,00	5 751 783,82	6 468 585,53	7 193 547,70	8 001 824,78	8 900 677,43	9 896 113,49	10 993 571,67
Capacité de désendettement	5,20	5,31	6,31	7,60	9,27	11,51	14,63	19,14

III.2 Simulation 1

Analyse de la simulation :

❑ Les emprunts

Afin d'assurer l'équilibre du budget et de maintenir un résultat d'exercice au minimum de 500K€, il est nécessaire d'emprunter chaque année :

- 250 K€ en 2020
- 1 346 K€ en 2021
- 1 344 K€ en 2022
- 1 409 K€ en 2023
- 1 509 K€ en 2024
- 1 679 K€ en 2025
- 1 883 K€ en 2026

❑ **La capacité de désendettement se maintient à un niveau correct jusqu'en 2023**, et commence à se dégrader à partir de 2024.

❑ Le **stock de dette** passe de 6 144 K€ en 2019 à **10 994 K€ en 2026**.

III.2 Simulation 1

Analyse de la simulation :

La CAF brute

La CAF brute se dégrade sur la période (1 182 K€ en 2019; 574 K€ en 2026), du fait de l'augmentation des charges financières liées aux nouveaux emprunts. Elle reste positive sur toute la période.

La CAF nette

La CAF nette (CAF brute – remboursement de l'emprunt) baisse également, du fait d'une hausse des montants de remboursement du capital de la dette liée aux nouveaux emprunts. Elle devient négative à partir de 2025.

Le résultat d'exercice

Il se maintient chaque année à 500K€.

III.2 Simulation 1

Analyse de la simulation :

- ❑ Une enveloppe de **2,2M€ par an** d'investissement semble donc être le montant maximum à envisager dans l'hypothèse où la section de fonctionnement évolue « *au fil de l'eau* ».
- ❑ Il conviendrait de maîtriser l'évolution des dépenses de personnel (+3% par an). Ces dernières, dans la simulation, augmentent fortement les charges de gestion courante, ce qui diminue *in fine* la capacité d'autofinancement et augmente le recours à l'emprunt (et par conséquent les charges financières et le remboursement du capital de la dette).
- ❑ Il est à noter que cette simulation ne prend pas en compte d'éventuelles cessions, qui, augmentant les recettes d'investissement, peuvent contribuer à une diminution des montants d'emprunts.

III.3 Simulation 2

Simulation n°2

La deuxième simulation prend en compte l'ensemble des **coûts liés aux opérations EPA ainsi qu'aux projets de la commune.**

Cela équivaut à 5 M€ de travaux d'investissement par an à partir de 2021 (2,2 M€ en 2020). Le FCTVA est inclus pour toutes les dépenses d'investissement. Sur les 5 M€, 4,8 M€ sont assujettis au FCTVA, 200 K€ ne le sont pas.

Le total du montant des opérations sur 2020-2026 est de 32 200 000€, soit plus du double de la simulation précédente.

Taux de subvention : 10%. Les simulations d'emprunt sont les mêmes que pour l'hypothèse n°1.

Les charges induites (+5% par an pour le 012 à partir de 2022 ; +2% par an pour le 011 à partir de 2022, +1,8% en 2021) et les recettes induites (selon le document transmis par la Commune) sont intégrées à la simulation à partir de 2021.

III.3 Simulation 2

Résultats de la simulation :

Analyse	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Recettes de fonctionnement courant	9 011 172,07	9 127 418,27	9 420 441,08	9 584 786,33	9 915 502,63	10 099 213,37	10 275 049,67	10 555 946,44
Dépenses de fonctionnement courant	7 792 460,46	7 997 254,25	8 182 781,19	8 443 496,73	8 763 832,85	9 098 153,72	9 447 117,91	9 811 416,14
Epargne de gestion	1 218 711,61	1 130 164,02	1 237 659,89	1 141 289,60	1 151 669,78	1 001 059,65	827 931,76	744 530,30
Résultats financiers	-151 027,47	-140 372,00	-124 133,02	-160 275,03	-199 582,42	-235 204,79	-274 918,74	-318 351,30
Résultats exceptionnels	114 181,97	92 500,00	92 500,00	92 500,00	92 500,00	92 500,00	92 500,00	92 500,00
Epargne brute	1 181 866,11	1 082 292,02	1 206 026,87	1 073 514,57	1 044 587,36	858 354,86	645 513,02	518 679,00
Remboursement du capital de la dette	688 386,17	643 151,00	628 942,13	758 153,28	894 521,17	1 038 628,25	1 262 724,86	1 533 478,90
Epargne Disponible (Autofinancement net)	493 479,94	439 141,02	577 084,74	315 361,29	150 066,19	-180 273,39	-617 211,84	-1 014 799,90
Dépenses réelles d'investissement	2 011 030,81	2 200 002,00	5 000 002,00	5 000 002,00	5 000 002,00	5 000 002,00	5 000 002,00	5 000 002,00
Recettes réelles d'investissement	800 435,51	397 881,00	738 409,00	808 080,00	1 267 392,00	1 267 392,00	1 267 392,00	1 267 392,00
Besoin de financement	1 210 595,30	1 802 121,00	4 261 593,00	4 191 922,00	3 732 610,00	3 732 610,00	3 732 610,00	3 732 610,00
Emprunts nouveaux	1 151 000,00	250 934,82	3 684 509,07	3 876 559,92	3 582 544,05	3 912 883,81	4 349 822,11	4 747 409,49
Variation du Fond de roulement	433 884,64	-1 112 045,16	0,81	-0,79	0,24	0,42	0,27	-0,41
Résultat reporté de l'exercice N-1	1 178 160,52	1 612 045,16	500 000,00	500 000,81	500 000,02	500 000,26	500 000,68	500 000,95
Résultat de l'exercice N au 31/12	1 612 045,16	500 000,00	500 000,81	500 000,02	500 000,26	500 000,68	500 000,95	500 000,54
Dette au 31 12	6 144 000,00	5 751 783,82	8 807 350,76	11 925 757,40	14 613 780,28	17 488 035,84	20 575 133,09	23 789 063,68
Capacité de désendetttement	5,20	5,31	7,30	11,11	13,99	20,37	31,87	45,89

III.3 Simulation 2

Analyse de la simulation :

❑ Les emprunts

Afin d'assurer l'équilibre du budget et de maintenir un résultat d'exercice au minimum de 500K€, il est nécessaire d'emprunter chaque année **des sommes très élevées** :

- 251 K€ en 2020
- 3 385 K€ en 2021
- 3 877 K€ en 2022
- 3 583 K€ en 2023
- 3 913 K€ en 2024
- 4 350 K€ en 2025
- 4 747 K€ en 2026

❑ **La capacité de désendettement se maintient à un niveau correct jusqu'en 2021**, et commence à se dégrader à partir de 2023 : 13,99 ans. **Elle atteint 45,89 ans en 2026.**

III.3 Simulation 2

Analyse de la simulation :

❑ La CAF brute

La CAF brute se dégrade sur la période (1 082 K€ en 2019; 519 K€ en 2026), du fait de l'augmentation des charges financières liées aux nouveaux emprunts. Elle reste positive sur toute la période.

❑ La CAF nette

La CAF nette (CAF brute – remboursement de l'emprunt) baisse également, du fait d'une hausse des montants de remboursement du capital de la dette liée aux nouveaux emprunts. **Elle devient négative à partir de 2024**, et se dégrade constamment **pour atteindre – 1 015 K€ en 2026**.

❑ Le résultat d'exercice

Il se maintient à 500 K€ jusqu'en 2026.

III.3 Simulation 2

Analyse de la simulation :

- Une enveloppe d'un tel montant sur la période 2020-2026 n'est pas soutenable pour la commune.
- Ses indicateurs financiers se dégradent fortement à partir de 2023.

III.4 Simulation 3

Simulation n°3

La troisième simulation reprend l'intégralité de la simulation n°2, **en intégrant une recette fiscale liée aux frontaliers** (rétrocession fiscale du Grand-Duché du Luxembourg) **à partir de 2021**.

Le calcul du montant de la somme perçue par la Commune a été fait sur la base du montant attribué aux communes de la Haute-Savoie dans la cadre de la rétrocession fiscale avec la Suisse, à savoir 1150 € par frontalier.

Ce qui donnerait, sur la base du nombre de frontaliers résidant sur la commune en 2018 (2740 frontaliers) 3 151 000 € par an.

III.4 Simulation 3

Résultats de la simulation :

Analyse	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Recettes de fonctionnement courant	9 011 172,07	9 127 418,27	12 571 441,08	12 735 786,33	13 066 502,63	13 250 213,37	13 426 049,67	13 706 946,44
Dépenses de fonctionnement courant	7 792 460,46	7 997 254,25	8 182 781,19	8 443 496,73	8 763 832,85	9 098 153,72	9 447 117,91	9 811 416,14
Epargne de gestion	1 218 711,61	1 130 164,02	4 388 659,89	4 292 289,60	4 302 669,78	4 152 059,65	3 978 931,76	3 895 530,30
Résultats financiers	-151 027,47	-140 372,00	-124 133,02	-113 010,02	-104 343,44	-92 149,03	-82 401,22	-74 855,14
Résultats exceptionnels	114 181,97	92 500,00	92 500,00	92 500,00	92 500,00	92 500,00	92 500,00	92 500,00
Epargne brute	1 181 866,11	1 082 292,02	4 357 026,87	4 271 779,58	4 290 826,34	4 152 410,62	3 989 030,54	3 913 175,16
Remboursement du capital de la dette	688 386,17	643 151,00	628 942,13	569 268,58	499 762,71	423 195,15	403 504,95	406 139,82
Epargne Disponible (Autofinancement net)	493 479,94	439 141,02	3 728 084,74	3 702 511,00	3 791 063,63	3 729 215,47	3 585 525,59	3 507 035,34
Dépenses réelles d'investissement	2 011 030,81	2 200 002,00	5 000 002,00	5 000 002,00	5 000 002,00	5 000 002,00	5 000 002,00	5 000 002,00
Recettes réelles d'investissement	800 435,51	397 881,00	738 409,00	808 080,00	1 267 392,00	1 267 392,00	1 267 392,00	1 267 392,00
Besoin de financement	1 210 595,30	1 802 121,00	4 261 593,00	4 191 922,00	3 732 610,00	3 732 610,00	3 732 610,00	3 732 610,00
Emprunts nouveaux	1 151 000,00	250 934,82	533 508,48	489 410,78	0,00	0,00	92 025,31	225 574,66
Variation du Fond de roulement	433 884,64	-1 112 045,16	0,22	-0,22	58 453,63	-3 394,53	-55 059,10	0,00
Résultat reporté de l'exercice N-1	1 178 160,52	1 612 045,16	500 000,00	500 000,22	500 000,00	558 453,63	555 059,10	500 000,00
Résultat de l'exercice N au 31/12	1 612 045,16	500 000,00	500 000,22	500 000,00	558 453,63	555 059,10	500 000,00	500 000,00
Dette au 31 12	6 144 000,00	5 751 783,82	5 656 350,17	5 576 492,37	5 076 729,66	4 653 534,51	4 342 054,87	4 161 489,71
Capacité de désendettement	5,20	5,31	1,30	1,31	1,18	1,12	1,09	1,06

III.4 Simulation 3

Analyse de la simulation :

❑ Les emprunts

Afin d'assurer l'équilibre du budget et de maintenir un résultat d'exercice au minimum de 500K€, il est nécessaire d'emprunter chaque année **des sommes minimales par rapport à la simulation précédente** :

- 251 K€ en 2020
- 534 K€ en 2021
- 489 K€ en 2022
- 0 € en 2023
- 0 € en 2024
- 92 K€ en 2025
- 226 K€ en 2026

❑ La capacité de désendettement se maintient à un niveau excellent tout au long de la période. Elle atteint 1,06 ans en 2026.

III.4 Simulation 3

Analyse de la simulation :

La CAF brute

La CAF brute se maintient à un niveau élevé tout au long de la période. Elle atteint son minimum (3 913 K€) en 2026. Les charges financières diminuent du fait du faible montant des emprunts, tandis que les produits de gestion courante augmentent très fortement grâce à la fiscalité frontalière.

La CAF nette

La CAF nette (CAF brute – remboursement de l'emprunt) se maintient également à un excellent niveau (3 507 K€ en 2026), du fait d'une épargne brute élevée et d'un faible montant de remboursement du capital de la dette.

Le résultat d'exercice

Il se maintient à 500 K€ jusqu'en 2026.

III.4 Simulation 3

Analyse de la simulation :

- ❑ La fiscalité frontalière permettrait à la Commune de maintenir des investissements à 5 M€ par an, sans avoir à emprunter d'importants montants.
- ❑ Ses indicateurs financiers resteraient excellents tout au long de la période. Si la Commune décidait de consacrer 2 M€ pour la baisse de la fiscalité ménage (soit 1 151 K€ de fiscalité frontalière par an), elle se maintiendrait à des niveaux financiers très corrects (voir tableau ci-dessous).

Analyse	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Recettes de fonctionnement courant	9 011 172,07	9 127 418,27	10 571 441,08	10 735 786,33	11 066 502,63	11 250 213,37	11 426 049,67	11 706 946,44
Dépenses de fonctionnement courant	7 792 460,46	7 997 254,25	8 182 781,19	8 443 496,73	8 763 832,85	9 098 153,72	9 447 117,91	9 811 416,14
Epargne de gestion	1 218 711,61	1 130 164,02	2 388 659,89	2 292 289,60	2 302 669,78	2 152 059,65	1 978 931,76	1 895 530,30
Résultats financiers	-151 027,47	-140 372,00	-124 133,04	-143 010,04	-164 793,51	-182 629,03	-204 289,37	-229 397,52
Résultats exceptionnels	114 181,97	92 500,00	92 500,00	92 500,00	92 500,00	92 500,00	92 500,00	92 500,00
Epargne brute	1 181 866,11	1 082 292,02	2 357 026,85	2 241 779,56	2 230 376,27	2 061 930,62	1 867 142,39	1 758 632,78
Remboursement du capital de la dette	688 386,17	643 151,00	628 942,19	689 157,42	750 323,69	812 542,68	947 547,91	1 121 451,46
Epargne Disponible (Autofinancement net)	493 479,94	439 141,02	1 728 084,66	1 552 622,14	1 480 052,58	1 249 387,94	919 594,48	637 181,32
Dépenses réelles d'investissement	2 011 030,81	2 200 003,00	5 000 003,00	5 000 003,00	5 000 003,00	5 000 003,00	5 000 003,00	5 000 003,00
Recettes réelles d'investissement	800 435,51	397 881,00	738 409,00	808 080,00	1 267 392,00	1 267 392,00	1 267 392,00	1 267 392,00
Besoin de financement	1 210 595,30	1 802 122,00	4 261 594,00	4 191 923,00	3 732 611,00	3 732 611,00	3 732 611,00	3 732 611,00
Emprunts nouveaux	1 151 000,00	250 935,82	2 533 509,57	2 639 301,23	2 252 558,14	2 483 223,00	2 813 016,38	3 095 430,55
Variation du Fond de roulement	433 884,64	-1 112 045,16	0,23	0,37	-0,28	-0,06	-0,14	0,87
Résultat reporté de l'exercice N-1	1 178 160,52	1 612 045,16	500 000,00	500 000,23	500 000,60	500 000,32	500 000,26	500 000,12
Résultat de l'exercice N au 31/12	1 612 045,16	500 000,00	500 000,23	500 000,60	500 000,32	500 000,26	500 000,12	500 000,99
Dette au 31/12	6 144 000,00	5 751 784,82	7 656 352,20	9 606 496,01	11 108 730,46	12 779 410,78	14 644 879,25	16 618 858,34
Capacité de désendettement	5,20	5,31	3,25	4,29	4,98	6,20	7,84	9,45

Orientations 2020

Dans ce contexte national toujours incertain, il s'agit de garder des ratios financiers favorables, de manière à permettre à la collectivité :

- d'investir pour assurer la pérennité du patrimoine communal,
- d'intégrer les opérations d'aménagements dans le cadre de l'OIN,
- de continuer à assurer au sein de notre collectivité un service public de qualité.

Fonctionnement – orientations 2020

L'objectif financier est de maintenir pour 2020 une épargne nette positive et une capacité de désendettement en dessous de 8 ans.

En fonction des recettes de gestion estimées pour 2020, il est possible de respecter l'objectif financier ci-dessus défini.

Investissement – orientations 2020

En ce qui concerne les dépenses d'investissement 2020, les priorités suivantes ont été retenues :

- 1 – projets déjà actés
- 2 – réinscriptions 2019 (projets retenus 2019 et non démarrés)
- 3 – projets déjà proposés en 2019 non retenus
- 4 – autres dépenses

Actions, projets pour 2020-2021 : à poursuivre, réaliser ou étudier

Courant, sans travaux	Courant avec travaux	Grands Projets : sup à 250 000€
Animations Associations (locaux, équipement, subventions) Logiciels (gestion des assemblées, numérisation des actes d'état civil, dématérialisation de l'urbanisme) Renouvellement matériel ST (véhicules...) Equipement des services Informatisation des écoles	Programme de voirie Columbarium, entretien du cimetière Bâtiments Entretien des stades Mobilier urbain Défense incendie Eclairage public.	Programme accessibilité Rénovation/extension Delaune Couverture Tennis Travaux d'assainissement Programme des Equipements Publics ZAC de Cantebonne / ZAC de Micheville Participation Pôle Culturel de Micheville
Projet privés Projets non financés directement par la commune	Evènements	Grands Projets en étude ou à étudier
ZAC de Cantebonne (EPA-AB) Plateforme Basse de Micheville (EPA-AB) Projets Immobiliers SEMIV Caserne Interdépartementale Zone d'activité de Cantebonne	Festival du Film Italien Art&Nature en Partenariat Cité des Paysages Journée Internationale des droits de l'Enfant	Groupe scolaire de Micheville Groupe scolaire de centre-ville Traversée de Ville Programmation Site Henri Wallon Parc Haut de l'Alzette

Le débat est ouvert...

